

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016 à 19H00

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 28 novembre 2016 à 19h00 sous la présidence de M. Marc BARBIER, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mrs Olivier GRIMAUX, procuration à B. LEBLANC, Pascal CROQUET, procuration à J.C. AUGÉ, Stéphane DESJARDINS, excusé et Mme Stéphanie VINCENT, excusée.

Mme Audrey BOULANGER est nommée secrétaire de séance.

Le Maire déclare la séance ouverte et l'ordre du jour est alors abordé.

Compte-tenu que des factures seront à payer par le SISCO jusqu'au vote du prochain budget 2017, et notamment celles relatives à la prochaine classe de neige, début mars qui conduira les deux classes CM1 et CM2 à Villars de Lans pour un séjour de deux semaines, le conseil municipal accorde, à l'unanimité des membres présents, une avance de 15375 €, part de la commune sur une répartition pour l'année 2017 de 27 enfants de BROUCHY pour un total de 140 élèves scolarisés dans le SISCO.

Le Maire présente au conseil une convention entre la municipalité et l'association « Mémoire de nos Villages », ayant pour président M. Pierre CAPELLE. Cette convention mentionne l'obligation à la commune de lui verser une subvention annuelle de 500 € pour la durée du projet.

C'est à l'unanimité que l'assemblée autorise le Maire à signer cette convention et consent à attribuer cette subvention.

Monsieur BARBIER informe les conseillers que le contrat d'assurance des risques statutaires des agents de la collectivité, actuellement en cours depuis le 1^{er} janvier 2013 s'achèvera le 31 décembre 2017 et que compte-tenu de la complexité de la gestion juridique de ce type de contrat, il est d'ores et déjà nécessaire de relancer la procédure de mise en concurrence pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. Dans ce contrat, le Centre de Gestion assure l'administration du contrat de la Mairie contre les risques financiers dus aux maladies, accidents de travail ou décès des agents pour la période à venir.

Par conséquent, le conseil municipal décide à l'unanimité de charger le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service publique d'eau potable 2015, adopté en séance syndicale du 12 octobre 2016, concernant notre commune et donne la parole à M. Jean-Camille AUGÉ pour développer cette analyse.

Après avoir entendu et pris note dans le détail de ces informations, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

M. Barbier expose ensuite au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes de voiries 2016, proposition retenue à l'unanimité par l'ensemble des conseillers présents.

M. le Maire présente une demande de subvention du club « Loisirs Sympathie et partage » pour un montant de 600 € pour subvenir à une sortie restaurant avec les adhérents de la Commune.

Le conseil souligne qu'il est impératif que le Président de l'association fournisse les éléments nécessaires à la Trésorerie pour pouvoir envisager la subvention. Un courrier va être fait dans ce sens à l'association.

Une seconde subvention est présentée émanant de l'Épicerie 3 S A2SPH. Le Président, M. JOANNES, a fourni à cet effet le rapport d'activité en détail et les objectifs et les comptes de l'association visant principalement à lutter contre l'exclusion et à combattre la précarité par la mise en place d'un accompagnement social.

Après délibération à l'unanimité, l'assemblée décide d'accorder à cette association une subvention de 500 €.

Pour terminer dans le cadre des subventions, les Restaurants du Cœur sollicitent la commune en détaillant le budget départemental mais aussi et surtout le nombre de repas distribués dans notre commune.

Les conseillers conviennent d'adjuger également une subvention de 500 € à cette association.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.

